

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Madame Valérie VÉRON ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING, Madame Sabine ANGINARD, Madame Gaëlle BOURGEOIS ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Jean-Charles OLIVE ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS et Madame Marie-Danielle RICHARD

**ABSENTS** : Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Dominique RIOU

Nombre de conseillers	
En exercice .....	33
Présents.....	25
Votants.....	28

DCM n°046/2024 – 7.5.5

**Associations - attribution des subventions pour l'année 2024**

Rapporteur : Madame GILLOT

*Vu la délibération numéro 335/2018 en date du 11 décembre 2018 définissant les termes de la charte de la vie associative pour les associations vallonnaises,*

*Vu la délibération numéro 244/2023 en date du 12 décembre 2023 fixant les critères d'attribution des subventions pour l'année 2024,*

*Sur proposition des membres des commissions communales moyens généraux et vie locale réunis le 21 février 2024,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **SUIT** les propositions ci-dessous formulées par les membres des commissions communales moyens généraux et vie locale :

Subventions aux associations	Montants attribués
<i>Critère de 25,00 euros par mineur</i>	
FC Vallons Le Pin	3 325,00 euros
Espérance musique de Vritz	50,00 euros
AGEM Gymnastique Enfants	1 525,00 euros
Les Archers de l'Erdre	75,00 euros
L'outil en main	450,00 euros
Judo des Vallons-de-l'Erdre	750,00 euros
Familles Rurales de Freigné (couture)	125,00 euros

Les Saltimbanques	850,00 euros
Espoirs Freignéens	550,00 euros
ARTEM Danse	1 050,00 euros
Rugby Club du Pays d'Ancenis	250,00 euros
Entente Cycliste Maumussonnaise	75,00 euros
Club Alpin de la Vallée de l'Erdre (escalade Riaillé)	350,00 euros
Riaillé Savate Boxe Française	75,00 euros
Erdre Gym Concept (hip-hop, breakdance, parkour Riaillé)	250,00 euros
Athlétique Club de Varades	150,00 euros
Rayon Sportif Les Algues (gymnastique CANDÉ)	575,00 euros
<i>Critère pour l'école de musique Polysons</i>	
Poly-sons	11 328,80 euros*
<i>Demandes pour les projets 2024</i>	
Espérance Musique de Vritz	500,00 euros
Espoirs Freignéens	1 111,54 euros
Adjololo System	750,00 euros
Comité des Fêtes de Saint-Mars-la-Jaille	750,00 euros
UNC Saint-Mars-la-Jaille	357,70 euros
L.E.Y.V	0,00 euro
Les Amis de l'Orgue - concerts pédagogiques	300,00 euros
La Cantaria - spectacle chœur à cœur	1 000,00 euros
Les Nains de la Noë - festival des Cons	2 000,00 euros
La Maumission - festival Ô Mauvais Buisson	2 000,00 euros
À l'écoute de Freigné	300,00 euros
La Boîte à Malice	0,00 euro
VITAL - supports, goodies à l'effigie de VITAL et de la commune	300,00 euros
Rugby Club du Pays d'Ancenis	500,00 euros
Familles rurales de Maumusson - journée éco-citoyenne	50,00 euros
Prévention routière	0,00 euro
Entente Cycliste Maumussonnaise	1 000,00 euros
Comice Agricole	1 000,00 euros
Cercle de l'âge d'or	500,00 euros
Ancenis BD	200,00 euros
Souvenir Français, comité cantonal Ancenis	75,00 euros
Foyer RICHEBOURG	6 665,00 euros

\* Nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 6 664 (chiffres INSEE)

- **ATTRIBUE** les montants des subventions tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- **DÉCIDE DE VERSER**, pour les demandes de subventions exceptionnelles, conformément à la délibération numéro 244/2023 en date du 12 décembre 2023, 50% du montant attribué à l'issue du vote et les 50% restants après la manifestation ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront inscrits sur le compte 65748 du budget primitif 2024 de la commune.

Délibération publiée le 29 mars 2024

**Le Maire,**  
**Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,**  
**Dominique RIOU**



Envoyé en préfecture le 29/03/2024  
Reçu en préfecture le 29/03/2024  
ID : 044-200078079-20240319-DCM\_046\_2024-DE